



A combien s'élève le prix à payer si la loi évin n'est pas respectée ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 8 mars 2007

A combien s'élève le prix à payer si la loi évin n'est pas respectée et que les gendarmes contrôlent un lieu public

Réponse :

68 euros pour chaque fumeur en infraction et, pour le responsable des lieux, autant de fois 135 euros qu'il y aura d'infractions relevées. Ces amendes sont payables par timbre amende dans un délai de 45 jours au delà duquel elles sont portées respectivement à 180 et 350 euros, voire à 450 et 750 euros en cas de transmission au Procureur de la République.